

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09
Votes pour : 09 contre : 00
Date de la convocation : 24/02/2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, CADIERGUES Maud, DELOMEZ François, DELPOUVE Sandra, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien, LEVECQUE Daniel.

Étaient absents : BRÉELLE Christophe, ROGER Sophie.

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur PÉCOURT Florent est désigné secrétaire de séance.

Affectation du résultat 2025 (2026-02)

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique 2025 de la commune, constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement reporté (2024) 134 944,17 €
- Excédent de fonctionnement (2025)..... 67 743,98 €
- Résultat excédentaire au 31/12/2025 202 688,15 €

- Déficit d'investissement reporté (2024) 8 720,82 €
- Déficit d'investissement (2025) 53 941,64 €
- Résultat déficitaire au 31/12/2025 62 662,46 €
- Restes à réaliser 9 384,00 €
- Affectation en réserve (1068) 53 278,46 €

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement (002) 149 409,69 €
- ✓ Affectation en réserve (1068) 53 278,46 €
- ✓ Déficit d'investissement (001) 62 662,46 €

Pour extrait conforme
Le Maire,

